



Communiqué

Le racisme comme toutes les formes de discrimination n'ont pas leur place au sein de la Police municipale

Le 15 août dernier, la Municipalité a pris connaissance de l'existence de messages transmis par le Ministère public au Commandant du Corps de police, dans le cadre de l'affaire de l'ancien policier municipal posant avec le pouce levé à côté d'un graffiti en hommage à M. Mike Ben Peter. Ces messages, qui proviennent de deux groupes WhatsApp dont les membres ont tous fait partie à un moment donné du Corps de police de Lausanne, contiennent, pour une partie d'entre eux, des messages ou photos à caractère notamment raciste, antisémite, sexiste ou discriminatoire. La Municipalité est profondément heurtée et scandalisée par ces messages qui nuisent à la crédibilité de la police dans son ensemble ainsi qu'à la nécessaire relation de confiance entre la population et les forces de l'ordre qui doit pouvoir s'appuyer sur la certitude que l'autorité traite chacune et chacun de manière impartiale et respecte les droits humains. La Municipalité a dès lors décidé d'un plan d'action important qui passe par des sanctions à l'égard des auteurs identifiés, des mesures d'enquêtes complémentaires et une réforme en profondeur de la culture de travail au sein de la Police municipale.

Mise en contexte

En date du 11 juin 2023, dans le cadre de l'émission de la RTS «Mise au point», une photographie impliquant un ancien membre du Corps de police a été diffusée. Sur ce cliché pris en 2018, le policier avait le pouce levé devant une inscription «RIP Mike» taguée sur un mur. Après avoir pris connaissance de cette photo et ouvert une enquête administrative, la Ville a pu déterminer qui y figurait, et cette personne ne fait plus partie du personnel depuis juillet 2023. Malgré diverses investigations et un appel à témoin du commandant au sein du Corps de police, l'auteur de la photographie n'a pas pu être identifié et sanctionné. L'avocat de la famille de Monsieur Mike Ben Peter a déposé une plainte pénale à la suite de la diffusion de cette image. Une procédure a dès lors été ouverte par le Ministère public.

L'enquête du Ministère public a fait ressortir l'existence de deux groupes WhatsApp constitués de manière non-officielle, dont les membres ont tous fait partie du Corps de police à un moment. Ces groupes comportent un certain nombre de messages (expressions, images, «blagues») à caractère clairement raciste, antisémite, sexiste ou discriminatoire.

Des comportements intolérables

Informée de ces éléments le 15 août 2025, la Municipalité s'est réunie en séance extraordinaire le 16 août 2025. Elle a alors décidé de réagir avec fermeté face à des comportements intolérables qui nuisent gravement au Corps de police et au rapport de confiance que la population doit pouvoir entretenir avec celui-ci. Il est en effet fondamental que chacune et chacun soit traité de manière impartiale par la police et plus largement par tous les services administratifs. La police assure un rôle de protection de la population, d'ordre public et de respect de la loi qui doit être également appliqué à toutes les catégories de la population, sans biais et sans préjugés. La Municipalité est attachée à une police efficace dans son action et respectueuse des droits humains.



Suspension de fonction et enquêtes complémentaires

La Municipalité a donc mis les moyens nécessaires pour procéder au plus vite à une première analyse des 2520 pages de documents transmis par le Ministère public et elle a décidé de prendre des mesures préventives immédiates à l'égard des auteurs identifiés. A ce jour, le Directeur de la sécurité et de l'économie et le Commandant de la Police municipale ont procédé à quatre mesures de suspension immédiate. D'autres mesures préventives identiques seront prises selon la suite des événements. La Municipalité entend aussi procéder aux investigations nécessaires complémentaires, dans le cadre de ses compétences et dans le respect des droits du personnel, afin de voir si d'autres personnes sont impliquées. Elle attend que l'examen plus approfondi de la situation permette de définir les rôles de chacune et chacun et prendra, cas échéant, les mesures adéquates. A noter que l'enquête pénale initiée suite à l'affaire dite du pouce, continue pour sa part.

M. André Duillard comme expert d'une réforme en profondeur

La Municipalité est également convaincue que cette situation nécessite d'engager une réforme en profondeur de la culture de travail au sein de la Police municipale, dans le prolongement des changements organisationnels en cours. Elle a décidé, pour ce faire, de s'adjoindre les compétences de M. Duillard, ancien délégué du réseau national de sécurité et ancien commandant de la police cantonale neuchâteloise qui appuiera la Ville et la police dans son travail de réforme. Dans ce cadre, il conviendra aussi de s'adjoindre les compétences et l'expertise d'associations spécialisées et d'experts extérieurs à la police. C'est un travail de longue haleine qu'a décidé d'engager la Municipalité pour lequel l'adhésion du Corps de police sera indispensable. Il en va aussi de la réputation du Corps de la police de Lausanne, des policières et policiers engagés tous les jours sur le terrain pour assurer le maintien de l'ordre avec droiture et dévouement. C'est pourquoi, consciente aussi des secousses que ces éléments vont provoquer au sein du Corps, elle entend assurer une communication et un dialogue régulier avec les cadres et le personnel afin que ces mesures s'inscrivent dans un projet collectif en faveur d'une police efficace dans son action et garante du respect de la loi et des droits humains.

Organisation et transparence

Pour mener à bien ces différentes démarches, la Municipalité assurera un suivi hebdomadaire du dossier. Un groupe opérationnel, interservices (gestion du personnel, juridique, prévention du racisme, ...) a également été mis en place sous la direction du Colonel Olivier Botteron, commandant de la Police municipale de Lausanne. Enfin, une délégation municipale suivra les réformes structurelles au sein du Corps de police.

La Municipalité entend aussi agir vis-à-vis du public et des médias en toute transparence, dans le respect de la personnalité, mais en veillant à une information régulière.

La Municipalité rappelle que la culture du respect et la défense des droits humains font partie des valeurs fondamentales de la Ville de Lausanne. La confiance que la population porte à la Police municipale ne doit pas être endommagée par des comportements inadéquats et indignes.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, 079 964 27 39**

Lausanne, le 25 août 2025